

Des militants d'Amnesty dans le monde entier réclament justice pour Manirumva

@rib News, 18/01/2011 AMNESTY INTERNATIONAL - Déclaration publique Index AI : AFR 16/001/2011 %FAI 18 janvier 2011 Burundi. Des militants expriment leur solidarité avec la campagne Justice pour Ernest Manirumva Dans le monde entier, des militants d'Amnesty International appellent les autorités burundaises à traduire en justice tous les responsables présumés du meurtre d'Ernest Manirumva, un chef de file de la lutte contre la corruption tué à l'arme blanche en 2009.

Ernest Manirumva était vice-président de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME), une organisation de la société civile burundaise, et vice-président d'un organisme officiel de règlement des marchés publics. Peu avant sa mort, après ses collègues et ses amis, il enquêtait sur des affaires de corruption policière et de tentatives d'achat illégal d'armes à feu en provenance de Malaisie par la police. Le 14 juillet 2010 s'est ouvert à la cour d'appel de Bujumbura, au Burundi, le procès d'une dizaine de suspects parmi lesquels figurent des policiers, des civils et des combattants démobilisés. La date de la prochaine audience a été reportée à plusieurs reprises parce que les mandats de comparution des prévenus non détenus n'avaient pas été distribués. Le 15 décembre l'OLUCOME a indiqué que le procès était désormais prévu pour le 19 janvier devant la cour d'appel de Bujumbura. Certains membres d'organisations de la société civile qui ont publiquement dénoncé le meurtre d'Ernest Manirumva ont subi des menaces. Pierre Claver Mbonimpa, président de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), et Gabriel Rufyiri, président de l'OLUCOME, ont été informés en mars 2010 que des agents de l'État planifiaient de tuer un d'eux en l'assassinant en accident de voiture. En novembre 2009, Pacifique Nininahazwe, membre du Forum pour le renforcement de la société civile (FORSC), a été averti qu'un complot d'assassinat se tramait contre lui. Le FORSC a ensuite interdit par une ordonnance du ministre de l'Intérieur, qui a invoqué de soi-disant problèmes techniques au niveau de ses documents d'enregistrement datant de 2006. Bien que le ministre ait ensuite « suspendu » cette ordonnance, le FORSC reste dans un vide juridique. En deux reprises en 2009, des organisations burundaises se sont vu interdire par les autorités d'organiser une marche dans la capitale, Bujumbura, afin de demander la justice dans l'affaire Manirumva. Lorsque, fin 2009, des organisations de la société civile ont fait des déclarations laissant entendre que la commission d'enquête du gouvernement n'explorait pas toutes les pistes, le ministre de l'Intérieur, Edouard Nduvumwa les a convoqués dans son bureau et les a accusés de « s'ingérer dans le travail du système judiciaire ». Le procureur a des membres d'Amnesty International et d'autres militants de la société civile dans le monde entier lancé des messages de solidarité à quatre défenseurs des droits humains qui mènent la campagne Justice pour Ernest Manirumva. Ces derniers ont été la cible de manœuvres de harcèlement et d'intimidation en raison du travail qu'ils effectuent dans le cadre de cette campagne. Il s'agit de Pierre Claver Mbonimpa, de Gabriel Rufyiri, de Pacifique Nininahazwe et de Solange Habonimana (également membre du FORSC). Dans leurs messages, les militants leur ont témoigné un soutien énergique et ont incité les autorités burundaises à faire en sorte que les militants de la société civile puissent mener leurs activités librement et en toute indépendance, sans risquer leur vie ou leur sécurité. Des personnes de tous horizons ont rédigé des messages de solidarité. Étudiants, enseignants, femmes au foyer, défenseurs des droits humains, retraités, médecins, syndicalistes, employés de bureau, musiciens, infirmiers, journalistes, juristes, psychologues, travailleurs sociaux, artistes ou encore artistes, tous ont offert leur soutien à ces défenseurs des droits humains avec des messages venant du fond du cœur : « C'est avec consternation que nous apprenons les preuves d'intimidations, de menaces et de harcèlement dont vous faites l'objet de la part des autorités burundaises dans le seul but d'entraver votre travail de défenseurs des droits de l'homme. » a écrit Nidoh du Cote d'Ivoire. « J'espère que le meurtre de Manirumva ne restera pas impuni. Quelle que soit la suite, son immense courage et le vôtre sont déjà une victoire contre tous ceux qui veulent étouffer le peuple burundais. » a déclaré Yves de France. « Le procureur dans l'affaire Manirumva a retenu mon attention car quand des êtres humains paient de leur vie la défense des droits humains qui sont nos droits à tous, je trouve essentiel que nous soyons tous solidaires, peu importe le nombre de kilomètres nous séparant. » a écrit Marie-Hélène de Belgique. Contexte Le gouvernement du Burundi a pris certaines mesures pour identifier les responsables de ce meurtre, mais les organisations de la société civile burundaise ont toujours reproché aux autorités de ne pas suivre suffisamment les pistes qui se sont présentées. Une première commission judiciaire a été créée par la police nationale du Burundi peu après le meurtre, mais elle a été critiquée par la société civile car la police ne pouvait pas enquêter sur un crime dont elle était soupçonnée d'être l'origine. Une deuxième commission, composée du parquet et de la police, a été mise en place. Cependant, après que les organisations de la société civile ont dénoncé son inaction et le lien étroit existant entre son président et le chef du Service national de renseignement à l'époque, un organe qui, selon certains, aurait joué un rôle dans l'assassinat, le procureur général a dissous la commission. En octobre 2009, celle-ci a été remplacée par une troisième commission dont les membres se sont montrés plus actifs dans la poursuite de l'enquête et semblaient, aux yeux des groupes de la société civile, avoir des rapports moins douteux avec les membres des forces de sécurité. Le gouvernement a accepté l'offre d'assistance technique proposée par le Bureau fédéral d'enquête américain (FBI) dans cette enquête. La troisième commission s'est montrée plus coopérative et a permis aux agents du FBI d'interroger les suspects et de relever leurs empreintes et leur ADN. Néanmoins, elle n'a pas interrogé les hauts responsables de la police et des services de renseignement qui étaient, semble-t-il, mis en cause par des témoins. Au moins trois membres de la police qui auraient pu fournir des informations sur l'affaire ont été tués ou ont disparu. Trois semaines après le meurtre d'Ernest Manirumva, le 30 avril, un capitaine de la police, Pacifique Ndikuriyo, a été tué par balle à Bujumbura. En mars 2010, un policier nommé Ezéchiel Coyishakiye a disparu d'un hôpital psychiatrique où il était retenu sous garde armée, après avoir été arrêté dans le cadre d'une autre affaire criminelle. La police affirme ne pas savoir où il se trouve. Amnesty International a reçu certaines informations indiquant qu'un autre policier accusé d'être impliqué dans le meurtre d'Ernest Manirumva a fui le pays. La commission d'enquête a

témoignages selon lesquels ces trois personnes pourraient avoir contribué directement à ce crime ou avoir eu connaissance de certains éléments à ce sujet. Par ailleurs, un combattant démobilisé accusé d'avoir joué un rôle dans cette affaire est parti pour le Canada. Depuis août 2010, près de 3 000 messages ont déjà été envoyés par des personnes habitant aux quatre coins du monde : Algérie, Allemagne, Bahreïn, Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Colombie, République du Congo, Côte d'Ivoire, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Maroc, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Calédonie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse, Togo, Tunisie et Uruguay. Tous les messages ont été envoyés à l'adresse suivante : manirumva_campaign@yahoo.com. Cette campagne est publique et tout le monde est invité à exprimer sa solidarité.